

SAREA

Conceptualisations des groupes de travail de la protection de l'enfance.

MMNAs

Mabel Segu Odriozola

Université de Deusto

Faculté des sciences sociales et humaines.



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:





INTRODUCTION

Ce projet naît sous le nom de Sarea, subventionné par des fonds européens FEDER dans le cadre du programme POCTEFA-INTERREG. Sa configuration et son développement ultérieur émanent de la conviction de la richesse du travail collaboratif et des échanges professionnels, transcendant les limites transfrontalières dans des domaines d'intervention qui répondent à des réalités communes. En ce sens, le projet SAREA vise la création d'un réseau de travail basé sur l'échange de pratiques professionnelles pour faire progresser la prise en charge des services de protection de l'enfance et de l'adolescence, des jeunes et des personnes âgées entre les territoires voisins de Gipuzkoa et des Pyrénées Atlantiques.

Sur cette base, le projet SAREA a été développé grâce à la collaboration de trois entités différentes, avec un impact sur la formation d'étudiants dans le domaine de l'intervention sociale des deux côtés de la frontière ; les Centres de Formation et de développement, Etcharry Formation développement, Nazaret Zentroa et le Département de Travail Social de l'Université de Deusto, dans une période allant de 2018 à 2021 avec l'objectif principal d'améliorer les services de prise en charge des enfants et adolescents et des personnes âgées dans les deux territoires.

A cette fin, les différentes phases du projet se concrétisent, avec une phase initiale qui prône l'échange professionnel autour de différents groupes de travail visant à promouvoir l'apprentissage et le partage d'expériences propres ou partagées, puis à favoriser l'identification de bonnes pratiques et de nouvelles formes d'intervention autour de différents thèmes d'intérêt particulier dans l'agenda social. Cette phase initiale prend la forme de 4 réunions techniques par groupe de travail, sur une période de 18 mois où les sessions alternent avec l'idée de connaître les programmes et les services des deux côtés de la frontière, dans le but de construire une connaissance générale et une conceptualisation théorique-technique ultérieure comme phase finale de cette période.

En ce sens, il convient de mentionner que six groupes de travail ont été impliqués dans ce projet, dont quatre sont liés à la protection de l'enfance et deux au travail d'accompagnement des personnes âgées.

Le groupe des mineurs migrants non accompagnés (MNA) a permis de débattre et de réfléchir sur les différentes pratiques qui sont actuellement activées chez les adolescents et les jeunes qui entreprennent leurs processus migratoires respectifs dans un transit vers les pays européens avec différents modèles et systèmes d'interventions. Ces différences, évidentes de part et d'autre de la frontière, ont permis d'identifier l'importance des ressources et des outils d'approche tels que la psychologie transculturelle ou l'apprentissage des langues et les pratiques de gestion, ainsi que les pratiques d'accès au marché du travail si étroitement liées aux processus d'insertion sociale.



CONCEPTUALISATION GROUPE MMNA

1.- La réalité des MMNA dans les systèmes de protection du Gipuzkoa et des Pyrénées

Atlantiques :

Le déplacement des mineurs migrants non accompagnés (désormais MMNA) a une causalité multiple qui va des raisons familiales à la réalité économique ou culturelle. Nous avons donc affaire à un acteur migratoire qui répond à ses propres motivations.

Dans le contexte transfrontalier de la province du Gipuzkoa et des Pyrénées Atlantiques, au Pays Basque espagnol et français respectivement, cette situation est aussi un enjeu considérable pour les systèmes de protection des MMNA en zones frontalières, ainsi que pour le circuit de prise en charge. Le bien-être et l'intérêt supérieur de ces MMNA sont en effet parfois en contradiction avec le contrôle des flux migratoires.

Selon Gimeno Monterde (2018), la saturation fréquente des ressources des services de protection de l'enfance a créé des tensions entre l'intérêt porté à ces MMNA, leur bien-être et leur prise en charge d'une part, et le contrôle de l'immigration de l'autre, au point de remettre en question les fonctions des professionnels de l'intervention sociale, ainsi que les possibilités réelles de cette intervention (éducation, santé...).

La complexité de la situation est non seulement due au nombre de MMNA concernés, mais aussi à la vulnérabilité de ce collectif. Cela oblige à remettre en cause les modèles classiques d'intervention et à envisager de nouvelles approches afin de mieux s'adapter à cette réalité et d'améliorer la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Le projet SAREA vise à rapprocher les professionnels du domaine social (protection de l'enfance et personnes âgées dépendantes) et a permis l'échange professionnel transfrontalier autour du sujet des MMNA et le partage de connaissances de part et d'autre de la frontière, afin d'identifier les bonnes pratiques et de permettre certains transferts et adaptations susceptibles de contribuer à la mise en cohérence des pratiques professionnelles et de formation, dans le but d'assurer un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des bénéficiaires.

Dans ce chapitre, nous présenterons les modèles de prise en charge des MMNA des deux côtés de la frontière et mettrons en lumière les différences de gestion, d'administration et de ressources et services, ainsi que les différents modèles d'intervention destinés à ces mineurs. Nous présenterons par ailleurs aussi les défis que le groupe a identifiés au cours des réunions professionnelles avec les MMNA.

1.1.- Le parcours des MMNA dans le système de protection de l'enfance du Gipuzkoa :

Le Maroc est le principal pays d'origine des adolescents et des jeunes migrants qui arrivent en Espagne qui, en raison de sa situation géographique, est un pays de transit pour différents flux migratoires ainsi que la porte de sortie pour les adolescents migrants d'Afrique saharienne. Il fallait donc s'attendre à ce que la politique européenne de restriction et de dissuasion à l'égard de l'entrée et du séjour des non-ressortissants étende son influence par-delà des frontières de l'Espagne. En ce sens, nous pouvons affirmer que le contrôle de ces MMNA est déjà exercé à l'origine, moyennant deux stratégies fondamentales : d'une part, la criminalisation de l'émigration puisqu'au Maroc et, d'autre part, le recours intéressé à des projets de coopération internationale qui tentent de dissuader le mineur d'émigrer.

Arrêtons-nous un instant sur ces pratiques qui, de notre point de vue, sont un exemple frappant de la manière dont le contrôle et la catégorisation de ces MMNA sont exercés symboliquement et matériellement sous différentes formes d'"altérité" : "intrusive", "dangereuse", etc. En d'autres termes, il s'agit d'un mécanisme global qui, à peine arrivés, leur rappelle qui ils sont et ce que l'on attend d'eux :

- Le mineur est détecté par les forces de sécurité de l'État qui transmettent l'information au procureur et aux services de protection des MMNA de la Communauté autonome compétente. Ceux-ci seront chargés d'orienter le mineur vers le Centre de premier accueil.
- Tout au long de ce processus, les MMNA peuvent passer des heures au poste de police, dans le bureau du procureur, etc. (Arrazola, 2014:135). Ce transit n'est pas habituel pour un enfant autochtone qui accède au système de protection par la voie administrative.
- Si l'enfant a un passeport ou une carte d'identité, ceux-ci lui sont retirés et mis à la disposition des services de protection communautaires (Atienza, 2006), ce qui accroît son sentiment d'insécurité et de vulnérabilité.
- Une fois au Centre de premier accueil, si le mineur n'a pas de document officiel attestant sa date de naissance, on lui fait passer un test ostéométrique. Le rapport médical pertinent déterminant son âge lui est remis et renvoyé au juge des MMNA, qui, au vu de la documentation fournie, émet un rapport de majorité ou de minorité.

Une approche transnationale est un outil d'analyse essentiel si l'on veut approfondir la compréhension de leurs flux migratoires, en mettant en relation les contextes d'origine, de transit et de destination. Ce point de vue – qui, en quelque sorte, est en contradiction avec la vision territoriale du système de protection (Gimeno, 2013) et avec l'angle habituel de nombreux ouvrages sur l'immigration, qui se centrent sur les problèmes que pose l'accueil des migrants dans le pays de destination (Velasco Arroyo, 2009) - est cruciale pour comprendre comment ces mineurs se construisent en tant que sujets sociaux et politiques au service d'un système politico-social-économique qui les considère comme de la main-d'œuvre bon marché et corvéable (Romero, 2010).

Accueil d'urgence et services résidentiels

- Placement provisoire au CAU de Zabalduz UBA (Centre d'accueil d'urgence, et prise des mesures spécifiques pour identifier la personne, enquêter sur ses circonstances personnelles et constater, le cas échéant, la situation réelle de détresse)
- Ordonnance forale de déclaration d'abandon, et prise en charge de la tutelle, avec suspension de l'autorité parentale. La garde est exercée par la personne responsable du foyer. Différents types de programmes de protection sociale (programme élémentaire, programme spécialisé, programme spécialisé intensif, programme d'émancipation, programme expérimental)
- La quasi-totalité est prise en charge dans la modalité d'Accueil résidentiel
- Les centres d'accueil résidentiels du Guipúzcoa sont principalement gérés par des entreprises d'initiative sociale ou par des associations/fondations/coopératives du troisième secteur. Très peu de centres en propriété.
- La formule des petites unités résidentielles est privilégiée (entre 8 et 10 places) ; ce sont, pour la plupart, des foyers fonctionnels.
- L'option consiste à intégrer les MMNA étrangers dans ces unités de convivance, en évitant les centres spécifiques. Cependant, la réalité a montré que :
 - Le centre d'accueil d'urgence (Centre UBA) abrite principalement la population MMNA. Ce centre dispose d'un programme de prise de charge élémentaire dans lequel 8/10 MMNA résident en permanence
 - Il existe un centre dans la province qui accueille exclusivement des adolescents MMNA
 - Comme nous le verrons plus loin, un centre d'urgence a été ouvert, qui compte 32 places provisoires (à Segura)

Le Conseil provincial du Gipuzkoa a ouvert huit nouveaux centres en 2018, dont sept sont résidentiels. L'un des centres, situé à Segura, accueille le programme de préparation à l'émancipation et est destiné aux MMNA étrangers de plus de 16 ans se trouvant dans le Gipuzkoa et n'ayant pas de référents familiaux. Ce centre provisoire compte 32 places et est structuré en quatre unités éducatives différenciées qui seront activées progressivement.

- La situation de sursaturation perdure encore aujourd'hui
- Le nombre des MMNA étrangers qui arrivent au Pays Basque sans référents familiaux a considérablement augmenté.
- Le réseau de ressources résidentielles prévues par le système de services sociaux pour répondre aux besoins de ces personnes âgées MMNA a été mis à rude épreuve.
- Ararteko a intensifié le suivi des centres d'accueil d'urgence (ou de premier accueil) pour les MMNA étrangers sans références familiales (MMNA) sur les trois territoires.

1.2 – Le parcours des MMNA dans le système de protection de l'enfance des Pyrénées-Atlantiques :

La France, avec l'Espagne et l'Italie, est l'un des rares exemples dans le contexte européen qui permet l'accueil et la protection des MMNA non accompagnés sur la base de leur statut de MMNA privés de leur milieu familial, comme le prévoit la Convention des droits de l'enfant. Dans les autres pays européens, cette protection est précisément conditionnée à l'introduction préalable d'une demande d'asile ; les MMNA étrangers non accompagnés sont en fait appelés demandeurs d'asile non accompagnés, ce qui génère toute une population de MMNA (qui ne peuvent ou ne souhaitent pas demander l'asile) en situation d'invisibilité juridique et administrative et donc sans protection. Ces personnes sont désignées par les institutions et les associations comme étant des MMNA "sans papiers" ou "irréguliers".

Senovilla (2017) indique que cette bonne pratique française de protection de tous les mineurs (étrangers ou non) en danger, telle que définie par l'article 375 du code civil, a cependant été diluée ces dernières années par la mise en place progressive d'un système d'évaluation - de plus en plus complexe et lourd - visant à déterminer si la personne se réclamant du statut de mineur non accompagné en est bien un.

- Compte tenu de la concentration de la plupart des MMNA dans certains départements, notamment ceux qui comptent les plus grandes agglomérations (Paris, Marseille, Bordeaux et Lille), et des plaintes constantes des collectivités locales sur le coût financier élevé de l'accueil de cette population, le ministère de la justice a publié en 2013 une circulaire visant à harmoniser la procédure d'identification et à mettre en place un système de répartition des structures d'accueil sur tout le territoire français pour les personnes effectivement reconnues comme MMNA non accompagnées. Cette répartition est basée sur deux critères principaux : d'une part, l'expérience du département dans l'accueil des MMNA et, d'autre part, la densité de population du département. En d'autres termes, le nombre de MMNAS placés dans chaque département répond aujourd'hui aux critères ci-dessus. Ainsi, en France, les MMNAS ne sont pas placés à l'endroit où ils arrivent mais selon les critères de la Cellule nationale des migrations qui déterminent le département qui va les accueillir. En général, aucun autre indicateur n'est pris en compte et ils sont dirigés vers un service ou un autre. En Espagne, en revanche, les MMNAS sont accueillis sur leur lieu d'arrivée.
- En France, contrairement au Gipuzkoa, les MMNAS peuvent rester sous le régime de protection jusqu'à l'âge de 21 ans (au Gipuzkoa jusqu'à 18 ans) lorsqu'ils ont un contrat ou sont inscrits dans un projet de formation professionnelle. Toutefois, pour que cela soit possible, le MMNA doit disposer d'un document du pays d'origine. Lorsque les MMNAS sont destinés à un département particulier, c'est le conseil de chaque département qui effectue l'évaluation socio-éducative. Cette évaluation est effectuée par un travailleur social ou par les structures publiques travaillant dans chaque département, et non par la police.
- En pratique, ce système d'évaluation (qui a été progressivement intégré dans les instruments juridiques et réglementaires) établit une série d'étapes aux niveaux administratif et judiciaire qui peuvent entraîner des délais d'attente de plusieurs mois au niveau administratif et jusqu'à plus d'un an avant que les jeunes candidats étrangers à la protection de l'enfance puissent recevoir une décision finale au niveau

judiciaire sur leur statut (la réglementation prévoit qu'une telle procédure doit être effectuée dans les 5 jours).

- La réalité présentée par les professionnels indique que de nombreux groupes MMNA, bien qu'ayant des documents prouvant leur minorité, ne parviennent pas à être reconnus comme tels et doivent survivre dans une situation de rue ou dans des solutions de logement précaires alors qu'ils continuent à se battre pour la reconnaissance de leurs droits en tant que MMNA.
- Les jeunes migrants accédant à la procédure d'évaluation ne sont pas évalués en fonction de leur profil et de leur besoin de protection (comme le préconisent diverses institutions internationales), mais sont soumis à une analyse de crédibilité basée sur un interrogatoire qui porte sur les éléments contextuels de leur situation familiale et personnelle dans leur pays d'origine et sur les détails de leur parcours migratoire.
- Au cours des "entretiens sociaux", première étape administrative du processus d'évaluation menée par les départements ou les services délégués, il sera analysé si le jeune migrant est un "mineur non accompagné" sur la base de l'existence d'incohérences ou de lacunes dans son discours, son apparence physique, ses vêtements, sa capacité à parler français, etc. Il s'agit souvent d'un seul entretien, d'une durée limitée, sans qu'une relation de confiance préalable n'ait été établie.
- Lorsqu'un enfant passe d'un service à l'autre, certains services réévaluent la majorité/minorité et le résultat peut changer. Dans certains cas, certains services sont plus "stricts" que d'autres. C'est pourquoi certaines destinations initiales sont plus "populaires" parce qu'elles sont considérées comme plus favorables à la définition des mineurs. En France, en théorie, ils ne sont pas libres de se déplacer, mais il n'y a pas non plus de mécanismes pour les y maintenir.
- Si l'assistant social a des doutes sur la minorité ou la majorité des jeunes, il peut demander une évaluation médicale. En outre, la police peut demander l'authenticité des documents du jeune. De plus, il est dit qu'il y a une période de 3 à 5 jours pour voir si le jeune est mineur ou majeur et donc accepter ou rejeter la demande d'accueil du jeune.
- Dans le cas où le jeune est considéré comme mineur, le juge des mineurs décidera de la mesure de protection qui lui sera appliquée. Partant de là, c'est le juge lui-même qui décide si le MMNA reste dans le département où il est arrivé ou s'il doit plutôt le renvoyer vers un autre. Exceptionnellement, dans les cas où certains membres de la famille du MMNA se trouvent dans un département donné, un transfert vers ce département peut être demandé ; ou, lorsque le MMNA souffre d'une maladie grave, il sera orienté vers un département où il peut être mieux servi.
- En ce qui concerne les tests médicaux concernant l'âge du MNA, et sans entrer dans les considérations éthiques et juridiques que ceux-ci soulèvent, on a constaté que certains juges fondent exclusivement leur décision sur les résultats de ces tests (pourtant reconnus par la communauté médicale comme étant peu informatifs pour la détermination de l'âge biologique).
- Un autre point à considérer est l'absence générale d'obtention du consentement de l'adolescent avant le test. Dans la plupart des cas, aucune explication n'est donnée au jeune sur le pourquoi ou les conséquences du test. On peut également penser que le refus de se soumettre au test risque d'avoir de graves conséquences sur la décision d'admission de l'adolescent en régime de protection.

Les conséquences de l'application de ce système sont extrêmement graves car elles peuvent condamner des personnes qui - en l'absence de preuves objectives - devraient être provisoirement considérées comme des MMNA susceptibles de protection, à une situation temporaire ou permanente de grande précarité. La situation d'exclusion et d'incertitude à laquelle ces personnes doivent faire face au cours de cette longue procédure d'évaluation de leur statut juridique peut logiquement aggraver les effets néfastes qu'ont pu avoir, sur leur santé mentale, les expériences traumatisantes liées au voyage migratoire ou à leur contexte d'origine avant la migration

Le Département des Pyrénées-Atlantiques fournit une description des MMNA institutionnalisés dans la région :

- 430 MMNA en statut de protection (entre MMNA et autochtones). Ce chiffre est stable depuis janvier 2019 et le nombre de personnes desservies augmente depuis 2018.
- 226 actions de protection de l'enfance à destination de MMNAS : 157 mesures de garde, 17 actions de tutelle de l'État et 52 jeunes adultes
- L'âge moyen est de 16/17 ans et représente 2/3 du groupe des MMNA
- Pourcentage résiduel de femmes : 6 femmes seulement sur 226 MMNA.
- 150 évaluations pour déterminer la minorité (sur des MMNA ou pas) dans cette zone les flux ne cessent de croître, certaines évaluations d'urgence ont donc dû être organisées (5 jours pour les faire).
- Des places d'accueil en urgence ont dû être créées, ainsi que des places d'hébergement sur le long terme mises à disposition par le nouveau projet appelé PUNPA :

Un appel d'offres a été lancé pour proposer des centres d'hébergement d'urgence et à long terme et il existe un réel besoin de collaboration avec les entités et structures locales pour répondre aux besoins psychologiques et psychiatriques des MMNA après les expériences traumatisantes qu'ils ont subies pendant la migration. Nous collaborons avec l'hôpital de Bayonne pour travailler sur la question de la santé des MMNA. Ici à Bordeaux, ce service spécialisé pour les MMNA existe (santé mentale), mais il faut savoir que, d'un point de vue culturel, ils sont réticents à aller voir un psychiatre. L'approche du service de santé mentale interculturel spécialisé que propose Bordeaux est considérée comme très intéressante.

Différence entre la tutelle et garde :

- Garde : mesures d'un an marquées par un juge, prorogables
- Tutelle : le juge accorde une tutelle au Conseil général pour gérer un accueil de longue durée. Première étape avant l'éventuelle adoption et, à terme, pour pouvoir demander la nationalité (C'est pour les très jeunes avec un projet d'adoption vital, par exemple)

2.- Défis à relever dans le cadre de l'intervention avec les MMNA : réflexions communes de part et d'autre de la frontière

Le groupe de travail composé de professionnels du domaine de l'intervention auprès des MMNA, a été chargé de réfléchir à différentes questions préoccupantes en la matière. Afin de progresser dans les séances

de travail, il a été demandé aux professionnels d'examiner la question dans le détail, d'apporter des exemples réels à la réunion suivante, de présenter des situations, soit spécifiques, soit courantes, et de répondre de manière créative à la façon d'améliorer cette intervention, comment l'aborder et de quelle manière, les réunions ayant permis par ailleurs de présenter les différentes expériences de chaque centre et proposer ou présenter les outils qui y sont développés.

Les pages qui suivent présentent les DÉFIS qui doivent encore être analysés et sur lesquels il faut continuer à travailler afin de développer des ressources pertinentes, capables de répondre aux besoins des MMNA.

- **Le deuil migratoire :**

Le processus d'émigration est une option qui déstabilise profondément une vie. Toutes les personnes qui quittent leur foyer d'une manière ou d'une autre, pour une raison ou pour une autre, subissent des pertes ; et cela affecte inévitablement leur vie future ; cela laisse des traces. Certaines personnes - mais elles sont rares - ne sont pas touchées, et l'abandon du foyer les libère de leurs problèmes et de leurs souffrances. Il reste que les MMNA sont très marqués par le processus migratoire et le fait de pouvoir leur offrir un service de psychologie interculturelle à l'arrivée est une ressource très bénéfique qu'il faudrait intégrer aux nouvelles équipes qui se créent. La forme des services de psychologie ou de psychiatrie est importante pour que les MMNA y accèdent car il y a une forte résistance culturelle.

Ils ont très souvent du mal à s'adapter à notre culture car ils ont perdu toute confiance dans les adultes autochtones qui ne se sont pas bien conduits à leur égard pendant leur transit et qui peuvent même leur avoir fait subir des abus et des violences ou leur avoir retiré leurs papiers. La confiance doit être rétablie car ils sont sur la défensive. Plus ils sont âgés, plus cela devient difficile, car il n'y a pas beaucoup de temps pour intervenir et les préparer à l'émancipation.

- **Les codes culturels**

Les sociétés sont caractérisées et identifiées par leurs coutumes et les particularités qui constituent la base des relations entre les personnes qui y vivent. Dans les ressources résidentielles, nous accueillons une grande variété d'utilisateurs avec lesquels nous devons interagir. Pour que notre action soit pertinente et que nous soyons à même d'établir un rapport adéquat à leur égard et avec eux, nous devons connaître, comprendre et prendre en compte certaines de leurs particularités. Très souvent et lorsqu'ils ne dominent pas la langue, ils font des interprétations très erronées. Il est donc important de vérifier ce qu'ils comprennent, pour pouvoir bien leur expliquer le sens d'une phrase, son contenu. Articuler correctement. Les politiques d'embauche des centres devraient miser sur le recrutement de professionnels issus des mêmes milieux culturels que les MMNA, qui parlent couramment leurs langues, ou qui soient des médiateurs interculturels, car c'est une figure essentielle pour créer le lien avec les professionnels.

- **Difficultés linguistiques**

La communication est la base de tout le processus de la vie humaine, nous avons besoin de communi-

quer et d'être informés aussi. Afin de développer de bonnes interventions, nous devons avoir des capacités suffisantes pour communiquer avec les jeunes pris en charge dans les différentes ressources résidentielles. Malheureusement, très souvent, ces capacités sont insuffisantes et, de ce fait, dégradées par l'impossibilité de pouvoir les exercer correctement. À titre d'exemple, à plusieurs reprises, dans les centres résidentiels, nous avons des ennuis à cause de malentendus, suite à une mauvaise compréhension des messages. Dans le Gipuzkoa, le caractère officiel des langues basque et espagnole rend difficile une inclusion rapide : deux langues inconnues auxquelles il faut faire face, tant pour la scolarisation que lors de la recherche d'un emploi. La langue et la culture sont un élément inclusif et facilitateur des processus d'intégration dans le cas de l'émigration. Pour cette raison, dans le Gipuzkoa, la politique d'embauche des Centres d'Accueil donne la priorité aux travailleurs de même origine que les MMNA afin d'en faciliter l'inclusion et de pouvoir effectuer des tâches de médiation interculturelle.

- **La relation entre éducateurs et apprenants :**

Elle est au cœur du processus d'éducation et d'accueil des adolescents étranger. C'est à ce niveau que le plus gros du travail est effectué et que l'on progresse ou pas vers les objectifs fixés : l'expérience a montré que, dans certains cas, la relation est entravée par certaines difficultés, dues, souvent à la méfiance des uns et à l'ignorance des schémas culturels par les autres. Dans d'autres cas, les mineurs cherchent une personne à qui confier leurs secrets et leurs expériences et demander de l'aide aux adultes. Il existe des milliers d'exemples et d'expériences diverses. Il serait intéressant que l'éducateur du MMNA connaisse sa langue et ses codes culturels car il est très important de RASSURER L'ENFANT qui a TRES PEUR. Il doit lui faire sentir qu'il est compris et pris en charge du mieux possible.

- **La relation des MMNA avec la société d'accueil :**

Les résidents ont plus ou moins de contact avec la société d'accueil et les ressources résidentielles ont mis en place des programmes et des activités qui vont dans ce sens. Il serait intéressant de faire un bilan des expériences avec les résidents et anciens résidents afin d'identifier les situations de succès et d'échec. Le travail communautaire est la clé du succès. Travailler avec la société d'accueil (acceptation) ; le débat doit, à ce stade, porter sur l'idée que ce ne sont pas toujours les MMNA qui sont à blâmer pour le peu ou le mauvais rapport qui s'installe. Quelles expériences peut-on tirer et quels exemples peut-on donner pour illustrer ces difficultés ?

- **L'éducation et l'intégration :**

Dans cette section, nous nous intéressons à la manière dont il faut gérer l'intégration - standardisée et intégrée, et pas par assimilation afin d'éviter les ghettos - dans le système éducatif. Tous les profils MMNA ne sont peut-être pas scolarisables. Il faut pouvoir identifier les obstacles du système. Il faudrait peut-être procéder à une meilleure analyse et faire une distinction en fonction de l'âge ou des capacités.

Les difficultés sont souvent linguistiques, surtout du côté basque, alors qu'une façon de surmonter ces

difficultés est précisément l'acquisition des compétences linguistiques du lieu où l'on vit. La question que se pose le groupe est de savoir si cet apprentissage doit être développé dans des classes spécialisées ou s'il faut l'intégrer dans le corps étudiant et dans l'enseignement général, ce qui est plus approprié...

- **Formation, insertion, emploi :**

L'objectif final pour l'avenir des mineurs migrants assistés par les différents mécanismes de protection, est de travailler afin d'aider leurs familles dans les pays d'origine. Partant de plusieurs années de travail avec les MMNA et de la connaissance approfondie que nous avons acquise de leurs parcours et de leurs procédés, les questions suivantes se posent : de part et d'autre de la frontière, les besoins des MMNA à leur arrivée sur le territoire sont les mêmes : FORMATION, TRAVAIL ET PAPIERS en règles. C'est là un sujet essentiel surtout pour les professionnels basques qui, après les échanges d'expériences, vont transférer le modèle français d'employabilité dans ce domaine. La question est traitée au Chapitre 3 du présent document.

- **Modèles de soins et d'intervention**

- Ges et accès aux ressources : Il existe, des deux côtés de la frontière, de grandes différences en termes de modalités d'accès aux systèmes de protection. L'idée est de faire un résumé standard des différentes situations qui peuvent se présenter en matière d'accès aux dispositifs de protection. Bien que le sujet ait déjà été traité, certaines personnes ont exprimé le souhait d'étudier en profondeur les différentes formes et outils qui permettent et autorisent l'accès au réseau d'accueil et de protection.
- Documents officiels et pièces d'identité : Étant donné que les dispositifs que nous gérons de part et d'autre de la frontière sont souvent un objectif à atteindre ou un lieu de passage pour les adolescents et les jeunes qui y séjournent, nous voulons connaître dans le détail les démarches nécessaires et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour être dûment documentés dans l'un ou l'autre pays. Cette connaissance enrichit le collectif éducatif et nous permet, en tant que professionnels qui travaillons avec les mineurs que nous devons guider, de disposer de l'information suffisante pour leur fournir des informations fiables afin que, sur cette base, ils puissent prendre leurs propres décisions.
- Modèles d'intervention (élémentaire, d'émancipation, spécialisée...etc) ; un aspect décisif pour déterminer le type d'intervention dont ils vont bénéficier est la manière dont les MMNA sont évalués à leur arrivée dans le pays, ainsi que les difficultés que cette évaluation initiale implique en raison de la méfiance des adolescents qui ne se sentent pas soutenus. Lorsqu'ils sont interrogés, pour éviter d'être renvoyés et transférés vers des établissements spécialisés, les mineurs ont parfois, ou peuvent développer, des comportements qui répondent à la norme et à ce que les évaluateurs attendent d'eux. Si tel est le cas, il faut se demander s'il est positif de faire savoir aux mineurs qu'ils sont en train d'être évalués. Il faut se demander aussi si l'âge est vraiment le critère fondamental pour déterminer le type d'intervention le plus approprié, ou si les compétences personnelles de chaque MMNA ne devraient pas être prises en compte pour définir le modèle d'intervention adéquat. Les services destinés aux MMNA en France sont plus spécialisés car il existe de nombreux types de programmes d'accueil. Ce n'est pas le cas dans le Gipuzkoa où il n'y a qu'un service d'urgence et un service de base.

- Centres d'accueil et hébergement (mixtes, individuels, de jour...etc), L'autre élément clé d'une intervention pertinente est la typologie des centres qui doivent fournir un hébergement sûr et approprié pour la réalisation d'activités éducatives et de loisirs, et l'attention nécessaire au bien-être émotionnel. C'est sur ce point que diffèrent les formes d'intervention auprès de ce collectif : certaines structures optent pour un hébergement mixte, où les mineurs locaux sont mêlés aux MMNAS, d'autres estiment que ces derniers doivent être pris en charge dans des ressources spécifiques, et d'autres modèles préconisent un hébergement mixte : hébergement spécifique à ce groupe mais activités quotidiennes et de la vie courante dans un contexte standardisé. Ce point est soulevé ici pour que les aspects positifs et négatifs de chacune des formules puissent être exposés et évalués

3. Bonnes pratiques pouvant être transférées en matière d'interventions avec les MMNA

L'étude approfondie des besoins des MMNA sur la base des expériences professionnelles détectées dans le cadre du projet SAREA- POCTEFA a permis un transfert de connaissances entre les différents acteurs transfrontaliers. Une série de bonnes pratiques ont été détectées qui permettent d'améliorer les mécanismes de bien-être et d'intégration sociale, favorisant l'accompagnement vers le nouveau cadre culturel et social, ainsi que la transition vers un âge adulte dans des conditions optimales.

Ainsi donc, il a été possible d'analyser l'évolution de ce phénomène, de détecter les modèles d'intervention qui ont été mis en place et d'identifier les besoins du collectif. Les processus migratoires observés sur ce territoire se caractérisent par leur grande mobilité - qui dépasse de la logique territoriale des systèmes de protection -. La perspective de l'analyse a tenu compte de la dimension transnationale qui intègre les stratégies et les dispositions du sujet migratoire, ainsi que ses caractéristiques d'origine, de transit et de destination.

Les bonnes pratiques identifiées sont au nombre de trois. Elles vont être transférées et mises en pratique sur une période d'un an puis l'expérience sera évaluée au terme de cette période.

- Psychologie interculturelle
- Stratégies d'insertion professionnelle
- Activités pédagogiques

Description de ces bonnes pratiques :

3. 1.- L'intervention auprès des MMNA par le biais d'une psychologie transculturelle de médiation

Les MMNA sont très marqués par le processus migratoire et le fait de pouvoir leur offrir un service de psychologie interculturelle à l'arrivée est une ressource très bénéfique qu'il faudrait intégrer aux nouvelles équipes qui se créent. Il serait très important de travailler la question de l'accès à ces services de psychologie ou de

psychiatrie car les mineurs sont souvent très réticents car la résistance culturelle est forte.

Selon Brick (2011), la psychologie ou psychothérapie interculturelle s'impose comme un nouveau modèle pour l'étude, l'analyse, l'observation et le traitement des différents problèmes individuels ou relationnels que les êtres humains présentent du fait des interactions entre différentes cultures. Ce type d'analyse aborde les différents besoins psychologiques des personnes confrontées au mélange culturel résultant, ces derniers temps, de la dynamique du monde globalisé et interracial.

La psychologie interculturelle est aussi un exercice d'étude et de connaissance de nos propres codes culturels et des interactions qui se créent par le contact et le contraste avec ce qui est différent. Dans cette société mondialisée, nous constatons qu'il est important de former et de développer une sensibilité culturelle chez chacun d'entre nous, afin d'améliorer notre relation empathique.

Selon Funes (2009 : 16), "Pour transiter en toute sécurité, avec succès, il faut avoir la possibilité d'être accompagné", bien accompagné, ajouterons-nous. Cette idée ne doit pas être interprétée comme une accumulation de déficits et de lacunes du mineur, qui déclenchent souvent un choc culturel et de forts conflits interpersonnels entre les MMNA pris en charge - porteurs de diversité culturelle - et la culture experte.

Sans aucun doute, ces petits grands voyageurs, visualisés comme "un nouvel acteur migratoire", dans les termes de Suárez (2006 : 18), réaffirment leur volonté de s'adapter et d'ajuster leurs comportements aux nouveaux espaces proximaux et contextuels de la société d'accueil.

Admettons donc que le développement de la personnalité des MMNA passe par un moment critique, lourd de douleur et de peur, un moment où, biologiquement aussi, ils sont en pleine construction de leur identité.

3.2 - Outils pédagogiques clés pour les processus de travail d'inclusion des MMNA dans les pays d'accueil

Les supports pédagogiques présentés à l'UBA, tant pour l'enseignement de l'espagnol à des étudiants non hispanophones, que les supports spécifiques aux aspects culturels destinés à des apprenants mineurs d'origines diverses, dont certains sont analphabètes dans leur propre langue, ont été identifiés comme de bonnes pratiques à mettre en œuvre sur le territoire français. La qualité des matériels sur support audio (enregistrements, vidéos, etc.) a été particulièrement remarquée, car, ayant des niveaux de langue différents, ils sont adaptés au profil des MMNA. Ce matériel a été particulièrement apprécié par la partie française qui l'a signalé comme susceptible d'être développé avec – le cas échéant - les modifications nécessaires aux besoins des MMNA sur le territoire.

Ces activités sont obligatoires et tout le monde doit y participer. L'ordre est privilégié ; c'est ce qui explique que le programme de l'UBA soit si structuré. L'expérience a en effet prouvé qu'ils répondent mieux à l'ordre et à la routine ; c'est pourquoi ils sont obligés de participer et, à long terme, ils en sont reconnaissants.

Les éducateurs préparent ensemble ce matériel pédagogique, qui a toujours une perspective éducative. Tous les aspects relationnels sont systématiquement travaillés, autour des caractéristiques de la communauté d'accueil : l'environnement, le commerce local, la santé et les habitudes civiques, et sont conçus pour que, quel que soit l'enseignant qui vient à l'atelier, celui-ci puisse utiliser cette documentation. Il est structuré en cycles

de 7 mois afin qu'une même personne ne revienne pas dans la même classe.

Parmi les OUTILS PÉDAGOGIQUES sur lesquels travaille l'UBA et qui ont semblé intéressants pour être développés et mis en œuvre, on peut regrouper les sports, l'expression corporelle, le Cineforum, et les loisirs en général. Ceci est dirigé par le projet éducatif

- Interculturalité D'où venons-nous ?
- Alimentation et bonnes habitudes
- Toxicomanies
- Résolution des conflits. Types de communication
- Règles, droits et obligations de l'enfant
- Le deuil migratoire
- Environnement : recycler, réutiliser, réduire

Cet ensemble d'outils techniques est conçu et orienté vers la transformation des us et coutumes actuellement pratiqués, afin d'améliorer et de favoriser une plus grande équité entre les accueillants et les personnes accueillies, une convivance saine et pacifique entre les individus et les groupes de différentes cultures, un plus grand engagement et plus de solidarité dans la défense des droits sociaux, au profit de la formation de ceux qui sont accueillis et pour qu'ils aient une connaissance approfondie des différents domaines liés aux réglementations, à la culture, aux usages et coutumes et aux bonnes habitudes de convivance.

3.3 L'insertion professionnelle : élément clé de la régularisation des MMA dans leur majorité.

Jusqu'à leur majorité, les MMNA sont sous la tutelle d'institutions et donc dans un environnement sûr et sécurisé puisque leurs besoins instrumentaux sont couverts. Une fois qu'ils ont atteint l'âge de 18 ans en Espagne ou de 21 ans en France, ils ne sont plus sous tutelle et se trouvent donc dans une situation de vulnérabilité et d'exclusion voire, très souvent, à la rue au terme de leur séjour dans les centres MMNA. Les obstacles bureaucratiques leur rendent la tâche très difficile pour trouver un emploi, car la plupart de ces jeunes quittent les centres MMNA dans une situation de "séjour temporaire non autorisé à travailler". Cela signifie que pour obtenir un permis de travail, ils doivent obtenir l'engagement d'un employeur sur un contrat à plein temps d'un an (Triguero, 2018). Ce cercle vicieux fait que beaucoup d'entre eux se retrouvent dans une situation d'irrégularité administrative car, pour renouveler leur permis de séjour, ils doivent fournir une adresse qu'ils n'ont pas.

Sur ce point, la partie française propose un modèle plus congruent et plus favorable qu'il serait intéressant de transférer dans le Gipuzcoa, tout en étant conscient des obstacles réglementaires existants qui en rendraient la mise en œuvre complexe.

Du côté français, tous les migrants en âge scolaire sont évalués en fonction de leur niveau à l'école. Selon les résultats obtenus après évaluation, les MMNAS sont dirigés vers un centre et un niveau académique correspondants.

Lorsqu'un MMNA arrive en France avec les pièces d'identité de son pays d'origine, il est évalué par le centre qui détermine si le jeune est capable d'entreprendre une double formation, scolaire et professionnelle. Dans

cette hypothèse, les jeunes signent un contrat d'apprentissage et de travail. Pour ceux qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études, au terme des études minimales établies par la loi, les jeunes peuvent suivre un stage de trois mois en entreprise puis travailler dans le centre de formation pendant deux ans.

Pour que les jeunes puisse obtenir un PERMIS DE SEJOUR, ils doivent avoir soit un contrat, soit un projet scolaire, soit un projet professionnel. Ils ont donc deux alternatives :

1. Le contrat d'apprentissage

Afin de les aider à réfléchir à ce qu'ils veulent faire, ils feront l'expérience de différents métiers afin de savoir ce qu'ils veulent étudier ou devenir. Ils sont donc aidés dans la préparation d'un PROJET DE TRAVAIL susceptible de leur donner un minimum de stabilité. Cet élément est déterminant pour obtenir la régularisation, les papiers : S'IL N'Y A PAS DE PROJET/ ou DE PROJET REUSSI IL N'Y A PAS DE PAPIERS.

2. Le projet de formation.

Evaluation du niveau scolaire pour les scolariser. Le niveau scolaire qui leur correspond leur est proposé, avec un responsable pédagogique. Ceux qui n'ont jamais été scolarisés suivent des cours spécialisés en français langue étrangère dans le cadre de formations conçues à cet effet.

En réponse à l'exposé de la partie française, le Gipuzkoa répond que, dans sa province, les MMNAS sont directement intégrés dans des classes ordinaires s'ils ont moins de 16 ans et que la majorité des MMNAS de plus de 16 ans sont directement incorporés à des Cycles de formation. Dans le Gipuzkoa, contrairement à la France, il n'existe pas de programme d'alphabétisation. Ce qui se rapproche le plus de l'apprentissage ou de l'alphabétisation des jeunes est le programme Cronos, un projet de soutien scolaire qui dispose malheureusement de peu de places. Les MMNAS doivent, de plus, apprendre le basque et l'espagnol, car les deux langues sont officielles, ce qui rend la situation encore plus complexe.

Dans le Gipuzkoa, pour ce qui est des cycles de formation, c'est une alternative qui permet aux MMNAS d'accéder à l'emploi. Toutefois, ils rencontrent actuellement des difficultés à accéder au marché du travail en raison de l'entrée en vigueur d'une loi qui stipule que, pour accéder aux cycles de formation, les MMNAS doivent avoir été scolarisés pendant deux ans au Pays Basque. Comme l'indique l'Ararteko (), les centres de formation professionnelle spécifiques qui correspondent aux cycles de formation moyen et supérieur reçoivent moins d'étudiants migrants que le cycle des études de l'enseignement obligatoire. Cette offre éducative est structurée en modules professionnels qui préparent à l'insertion professionnelle, tout en servant de formation continue à ceux qui ont commencé par une formation initiale. Cette exigence d'un parcours éducatif plus long fait que nombre d'étudiants ne remplissent pas les conditions requises pour accéder à ces établissements.

"Le projet SAREA a été cofinancé à 65 % par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. Son aide se concentre sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies communes en faveur du développement territorial durable.

SAREA



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:

